

PROCÈS VERBAL DE LA 140^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ PARITAIRE
SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB CSN SAQ,
TENUE LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2007 À LA SALLE MONTRACHET
DE L'ÉDIFICE DU CDM, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE MME SYLVIE MALTAIS, COPRÉSIDENTE PATRONALE DU COMITÉ

Sont présents : Mmes Maltais Sylvie – Coprésidente patronale
Murray Marielle B. – Membre patronal
Rousseau Nolet Émilie – Membre syndical

MM. : Chabot Jean – Membre patronal
Dénommé Pierre – Membre patronal
Gagnon André – Membre syndical
Gingras Benoit – Membre patronal
La Perrière Jean – Coprésident syndical
Malenfant Benoit – Membre syndical
Malenfant Simon Mathieu – Représentant à la prévention (intérim)
Thibodeau Denis – Membre syndical

Est absent : M. Marc Lambert

Observateur : Joly Alexandre (Membre du comité exécutif syndical)

140.00 Ouverture de la réunion

Mme Maltais agit à titre de présidente et M. La Perrière comme secrétaire de la réunion.

La présidente ouvre la réunion à 13h40.

M. B. Malenfant informe les membres de la partie patronale des changements au sein de la représentation syndicale du Comité.

140.01 Présentation de M. Serge Richer – Formation COS 16-19-1/2 heures

M. Richer, représentant du service des Ventes, nous annonce que l'employeur a l'intention d'inclure une formation spécifique en santé et sécurité au travail dans le cadre d'un programme de formation destiné aux coordonnateurs aux opérations en succursale (16-19-1/2 h.). Cette formation vise près de 340 employés ayant ce statut. Au total, le programme de formation est d'une durée de 18 heures (étalé sur 3 jours) et 30 minutes seraient allouées à la formation en santé et sécurité au travail. M. Richer remet copie d'un document nous informant du contenu du programme ainsi que le temps dans la grille où la formation en santé et sécurité serait donnée.

Ce programme débutera le 12 octobre pour se terminer le 11 novembre 2007, mais une formation pilote se tiendra les 19-20-21 septembre prochain.

M. Richer demande aux membres du Comité de soumettre le contenu de la formation en santé et sécurité. L'échéance pour soumettre ce contenu est le 10 septembre prochain.

M. Richer demande si le comité peut livrer le contenu d'ici le 10 septembre.

Mme Maltais propose quelques éléments. (Exemple le guide de prévention de la SAQ)

M. La Perrière se dit plutôt surpris de recevoir une telle demande avec si peu de temps à consacrer au sujet. Dans les faits, il reste 3 jours pour travailler sur le dossier. Il préfère ne point s'engager formellement pour l'instant.

La présidente propose donc à M. Richer de lui revenir dans ce dossier plus tard.

140.02 Adoption de l'ordre du jour proposé

Il est proposé par : Mme Marielle Murray

Secondé par : M. Denis Thibodeau

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté

140.03 Lecture et adoption du procès verbal de la réunion du 19 juin 2007

Il est proposé par : M. Benoit Malenfant

Secondé par : M. Pierre Dénommmé

D'accepter le procès verbal tel que proposé.

Adopté

140.04 Statistiques

A) Tableaux statistiques

M. Gingras dépose un document relatif aux statistiques d'accident de travail 2006-2007 vs 2007-2008, le commente et répond aux questions.

Les membres du Comité se questionnent sur la pertinence de séparer les sites de lésions relatives à la région dorsale. Exemple : dos, région dorsale, lombaire, cervico-dorsale et lombo-sacrée.

Le rapport, tel que présenté, démontrerait d'un point de vue statistique, qu'il y a plus d'accidents aux «mains et aux doigts» comparativement au dos alors qu'il apparaît, d'un simple point de vue empirique, que les blessures au dos, et plus particulièrement à la région lombo-sacrée, sont le principal site de lésions parmi les membres de l'unité d'accréditation.

M. Gingras mentionne qu'il peut regrouper tous ces sites de lésion afin d'avoir un aperçu plus réaliste de la situation.

B) Recommandations du sous-comité

M. Gingras dépose un document relatif aux travaux du sous-comité Statistiques.

Quelques modifications sont proposées concernant entre autre les jours perdus.

Il est convenu d'inclure dans les recommandations le fait que ce soit à même le formulaire 0116 que ces nouvelles données statistiques soient intégrées.

Le sous-comité pourra remettre un projet final lors de la prochaine réunion soit le 25 septembre 2007.

140.05 Suivi du procès verbal

Guide de prévention

Le document est présentement à l'imprimerie. Ce dossier (volet succursale) est clos pour le comité.

M. Thibodeau mentionne que pour le volet «bureaux», il préfère voir le guide du réseau de succursales et faire les adaptations nécessaires.

Transpalette manuel

M. S. Malenfant informe les membres du Comité que l'Association sectorielle Transport et Entreposage a beaucoup de documentation sur le transpalette manuel, y compris des programmes de formation. Il suggère donc de se référer à l'Association pour terminer le dossier.

Mme Maltais croyait qu'il ne restait que quelques modifications dans le document déjà travaillé en comité.

M. B. Malenfant pose la question suivante : Avons-nous l'expertise nécessaire pour savoir comment utiliser un tel équipement et pour transmettre ces connaissances une fois acquises ?

Les membres de la partie patronale demande un temps de réflexion sur le sujet et nous reviendra au prochain comité.

Vol et agression

M. B. Malenfant mentionne que la partie syndicale avait désigné M. La Perrière pour travailler sur ce dossier. Mais semble-t-il que la libération fut refusée, Mme Maltais exigeant que le travail soit confié au représentant à la prévention.

Par conséquent, rien n'a été fait de façon paritaire dans ce dossier.

Mme Maltais dit que les représentants de l'employeur vont réfléchir sur le dossier et revenir lors du prochain comité.

M. La Perrière mentionne qu'il y a deux problèmes :

- 1) Un problème de fond, c'est-à-dire relatif à la gestion du dossier.
- 2) Un problème de forme, c'est-à-dire sur le droit de la partie syndicale de désigner le membre de son choix dans l'attribution des dossiers.

Mme Maltais réitère que les représentants de l'employeur vont réfléchir.

Chariot et rayonnage

M. S. Malenfant informe les membres que des recommandations seront présentées lors du prochain comité.

Réflexion des membres du comité

M. La Perrière propose de ne plus reporter ce sujet à l'ordre du jour et qu'advenant que les membres de la partie patronale désirent une telle réflexion, que l'organisation de la journée se fasse entre les coprésidents.

Mme Maltais demande un temps de réflexion à ce sujet.

Programme de formation-information

Considérant l'absence de réponse sur le rôle décisionnel du Comité à l'égard de l'établissement d'un programme de formation-information, M. La Perrière, au nom de la partie syndicale, annonce aux représentants de l'employeur la position suivante : Un travail a été fait en sous-comité relativement au programme de formation-information. Libre à l'employeur d'en faire ce qu'il veut. Les membres syndicaux du Comité n'ont aucunement l'intention de travailler davantage sur ce dossier. Par conséquent, aucune autre implication du Comité santé et sécurité ne se fera sur le sujet du programme de formation et information. Cependant, les membres de la partie syndicale et le Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ se réservent le droit de critiquer, dénoncer, juger favorablement ou défavorablement le programme de la SAQ.

Si l'employeur révisé sa position de façon claire, conformément à l'article 78 de la Loi sur la santé et sécurité au travail, conformément à ce qui est écrit clairement sur son propre site «intranet», le syndicat par le biais des membres de la partie syndicale reconsidérera sa position.

Dossier clos

Recherche IRSST

M. S. Malenfant est à la recherche de candidats désirant participer à l'étude de l'IRSST. Jusqu'à présent, 8 travailleurs ont manifesté un intérêt. M. S. Malenfant restera en contact avec les représentants de l'IRSST dans ce dossier.

Mise à jour du programme de prévention

Le comité a transmis une lettre à la vice-présidente aux Ressources humaines de la SAQ (Mme Gagnon) à ce sujet. M. B. Malenfant mentionne que la réponse de Mme Gagnon n'est pas claire car on ne sait pas exactement si elle songe au «guide de prévention» ou au «programme de prévention».

Mme Maltais informe les membres du comité que M. Richard Guay travaille actuellement sur la révision de certaines parties du programme de prévention, notamment sur la mise à jour du programme d'adaptation aux normes.

M. B. Malenfant souhaite une implication du Comité dans ce dossier.

Mme Maltais mentionne, tel que mentionné dans la lettre transmise le 18 mai 2007 à Mme Madeleine Gagnon, que le programme de prévention est un outil qui appartient à l'employeur.

M. B. Malenfant, conscient de cela, désire seulement éviter l'absence de suivi dans certains dossiers en matière de santé et sécurité. De même, est-ce que M. Guay tient compte de tous les nouveaux éléments, tel que le «racking» en succursale par exemple?

Mme Maltais avise les membres que, dans un premier temps, M. Guay a le mandat de réviser le contenu existant du programme et que, dans un deuxième temps, il aura à considérer les nouveaux éléments.

Comité opérationnel – Gestion de la cédule

M. B. Gingras dépose un document faisant état d'une série de recommandations au comité opérationnel.

Il est décidé par le Comité d'écrire au comité opérationnel afin de s'informer de la retenue ou non des recommandations faites par le sous-comité. M. La Perrière présentera un projet de lettre à cet effet à la coprésidence patronale.

Fiche d'inspection

MM. Gagnon et Gingras travailleront ensemble sur ce dossier.

Registre des accidents de travail

Mme Maltais informe les membres que, lorsqu'il y a envoi par courriel «intranet» du formulaire 0116, il y a un retour automatiquement à l'expéditeur. Mme Maltais croit qu'il y ait fait mention d'imprimer le formulaire. Elle s'en informera et donnera réponse à cet effet à M. La Perrière.

140.06 Affaires nouvelles

140.06.01 Entreposage

Considérant que le représentant à la prévention avait l'intention de transmettre une recommandation aux membres de l'unité d'accréditation relativement à la hauteur des caisses dans les aires de réserve, les représentants de l'employeur ont manifesté le souhait de discuter d'abord du sujet en comité, ce que le représentant à la prévention a accepté.

M. S. Malenfant mentionne qu'un projet pilote a été réalisé dans une succursale (23146, SAQ Place Bourassa) relativement à la hauteur des caisses dans l'aire de réserve et que les résultats ont été probants.

Informé du projet, M. Dénommé, ayant contacté la directrice de secteur de la succursale, nous dit que ni la gestion, ni l'opération n'a été affectée en cours de projet. Ce dernier mentionne que 115 succursales pourraient avoir des enjeux majeurs dans l'établissement de telles normes. M. Dénommé mentionne que la partie patronale est sensible au dossier de l'entreposage.

Il propose la création d'un sous-comité afin d'établir un second projet pilote visant 5 succursales à être déterminées. Le mandat du sous-comité sera d'établir un plan d'action afin de réduire la hauteur des caisses en succursale de façon à ne pas dépasser 5 caisses de haut. La durée du projet sera d'environ 10 semaines.

140.06.02 Rapport d'intervention et avis de correction succ. 33531

Le représentant à la prévention dépose le rapport d'intervention et l'avis de correction de la succursale 33531 à Rimouski. Il dépose aussi 4 rapports de visite qu'il a faites en succursale faisant état des nombreuses problématiques et dérogations en matière de santé et sécurité. Ces rapports contiennent les observations de M. S. Malenfant de même que des recommandations et suggestions.

140.06.03 Monoxyde de carbone

Un document titré «Le monoxyde de carbone : Ça peut tuer» est déposé.

Une problématique importante est survenue dans une succursale de la SAQ (33577, SAQ Dolbeau) concernant l'émission de monoxyde de carbone. Plusieurs employés ont dû quitter la succursale.

M. B. Malenfant propose dans ce genre de situation une réflexion plus grande au sein du Comité afin de s'assurer que de tels événements ne se reproduisent pas. N'est-ce pas là notre objectif, faire de la prévention?

À cela, Mme Maltais répond que le représentant à la prévention a été prévenu de toutes les actions prises par l'employeur dans ce dossier.

M. B. Malenfant en convient, mais il se demande si le même problème ne pourrait survenir dans un autre établissement de l'employeur. Comment faire pour s'en assurer? Voilà que le comité pourrait jouer un rôle en ce sens. Le sujet en vaut la peine : le monoxyde de carbone, ça peut tuer.

140.06.04 Incendie bureaux

M. Thibodeau rencontrera des représentants de l'employeur dans ce dossier. Il sera en mesure de nous faire rapport lors du prochain Comité.

140.06.05 Magazine «Prévention au travail »

Nous sommes informés que la CSST ne peut nous expédier plus de 100 exemplaires de la revue Prévention. M. S. Malenfant fera une demande par courriel à Mme Maltais afin de vérifier la possibilité de mettre cette revue sur le site «intranet» de la SAQ.

140.07 Levée de la réunion

M. Gagnon propose la levée de la réunion. La présidente lève l'assemblée à 16h45.

Sylvie Maltais
Coprésidente patronale

Jean La Perrière jr
Coprésident syndical